



GUIDE D'UTILISATION / 2022



Version couleur



**Le logotype de la Ville de Bourg-en-Bresse est réservé aux partenariats et aux associations Burgiennes, et à celles financées par la Ville.**

Version noir & blanc



## COULEUR

---

**Pantone C 227**

**C7 M100 J7 N21**

**R184 V0 B100**

**#b6006d**

## RÈGLES D'UTILISATION

---

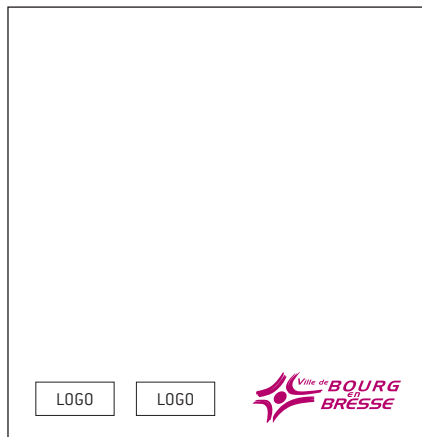
Le logotype ne doit être ni altéré ni manipulé.

Présentez-le toujours dans son ensemble et de façon parfaitement visible.

Dans un cartouche

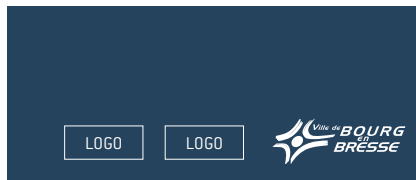


## UTILISATION SELON L'ARRIÈRE-PLAN



### Version sur fond blanc ou de couleur clair

Utiliser la version couleur sans  
cartouche



### Version sur fond noir ou de couleur foncé uni

Utiliser la version blanche sans  
cartouche



### Version sur fond texturé de couleur

Vous pouvez :

- utiliser la version couleur dans un cartouche en conservant la zone de protection,
- ou utiliser la version noire ou blanche sans cartouche.

Veiller à la bonne lisibilité du logo.

## ZONE DE PROTECTION

---

Une zone de protection assure une lisibilité et un impact visuel du logo en excluant tout élément graphique ou texte.

Cette zone de protection invisible est égale à la taille d'un "n" tout autour du logo.



## TAILLE MINIMALE

---

Pour des raisons de lisibilité et de mise en valeur, le logotype ne doit jamais être présenté dans une taille inférieure à **20 mm** de large.



## FORMATS DISPONIBLES

---

**[.ai]** couleur quadri et Pantone, noir, blanc

**[.jpg]** couleur, noir

**[.png]** couleur, noir, blanc

## USAGES NON AUTORISÉS

---

### Il est interdit :

- > de dissocier le signe du nom de la Ville
- > de modifier le signe, ou de le re-dessiner
- > de déformer le logo, ou de le masquer partiellement
- > d'animer le logo
- > d'ajouter des signes au logo
- > de déplacer ou de supprimer des éléments du logo
- > de changer les couleurs et d'ajouter des effets (ombre portée, relief, contour...)
- > d'appliquer le logo sur un fond perturbant sa lisibilité



L'utilisation d'un ou de plusieurs éléments du logotype n'est pas autorisé pour la création d'un autre signe ou d'un logotype.

Le service Communication peut vous accompagner et répondre à vos questions :

**[communication@bourgenbresse.fr](mailto:communication@bourgenbresse.fr)**

**04 74 45 70 01**

Mairie de Bourg-en-Bresse – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex